



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pêche

Question écrite n° 38395

Texte de la question

M. Dominique Tian appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur une conséquence du Grenelle de l'environnement sur la pêche sous-marine en apnée. Les amateurs de ce sport sont soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Toutefois, ils vont être soumis à un certain nombre de contraintes qui leur apparaissent disproportionnées : mise en place de permis payant, de quotas et de périodes d'interdiction totale. L'impact de cette pêche est sans commune mesure avec celle de l'ensemble des acteurs de la pêche côtière. Aussi, il voudrait savoir s'il est prévu de revenir sur cette situation paradoxale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'encadrement de la chasse sous-marine. À ce jour, aucune mesure particulière n'a été décidée pour faire évoluer le cadre réglementaire applicable à la chasse sous-marine. Toutefois, cette activité sera prise en considération dans le cadre d'une réflexion globale sur la pêche de loisir. Les représentants des différentes activités seront associés à l'élaboration du futur cadre réglementaire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38395

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11034

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3064